

**ASSEMBLÉE DU 24 AVRIL 2017**

À une assemblée extraordinaire de la Municipalité de Saint-Cuthbert, dans le comté de Berthier, tenue à l'heure et au lieu ordinaire de ses délibérations, lundi le vingt-quatrième jour du mois d'avril de l'an deux mille dix-sept et à laquelle sont présents :

M. le Maire : Bruno Vadnais

Les membres du conseil : M. Éric Deschênes  
 M. Pierre Ducharme  
 M. Yvon Tranchemontagne  
 M. Michel Laferrière  
 M. Jean-Pierre Doucet  
 M. Gérald Toupin

Formant quorum sous la présidence de M. Bruno Vadnais, le directeur général est également présent. Le directeur général fait mention de l'avis de convocation qui a été signifié à tous les membres du conseil le 21 avril 2017

**ORDRE DU JOUR**

**ORDRE DU JOUR.....545**

1.0. TRAVAUX DE PAVAGE 2017 ..... 545

1.1. ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE 2017 ..... 545

1.2. BUDGET DES TRAVAUX ..... 546

1.2. RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 279 CONCERNANT LES TRAVAUX DE PAVAGE 2017. .... 546

1.3. TYPE DE REVÊTEMENT ET DEVIS DES TRAVAUX ..... 547

1.4. ÉCHÉANCIER DES TRAVAUX..... 547

2.0. FINITION DES TRAVAUX DE PAVAGE ET RAPPORT AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS. .... 548

2.1. BUDGET DES TRAVAUX ..... 548

2.2. TRAVAUX CORRECTIFS. .... 548

3.0. ADOPTION DU RÈGLEMENT 283 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 82. .... 548

4.0. SOUMISSION TRAVAUX À L'USINE DE FILTRATION ..... 549

5.0, EAU POTABLE RÉSULTAT DU MDDELCC..... 550

6.0. RAPPORT RÉSEAU SAINT-VIATEUR. .... 551

6.1. RAPPORT ANNUEL ..... 551

6.2. RELEVÉ DES ENREGISTREMENTS DES DÉBITMÈTRES SUR LE RÉSEAU SAINT-VIATEUR. .... 551

6.3. RANG SAINTE-THÉRÈSE ..... 551

7.0. FONDS CULTURE ET PATRIMOINE MRC DE D'AUTRAY ..... 551

8.0. PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS. .... 551

9.0. QUÉBEC BRANCHER ET BRANCHER POUR INNOVER..... 552

10.0. CELLULAIRE À DAVID DESTREMPES ..... 552

11.0. FESTIVITÉS FÊTE DES PATRIOTES..... 552

12.0. ÉTATS FINANCIERS 2016. .... 553

13.0. RAPPORT SUR LE PROJET DES COMPTEURS D'EAU..... 553

14.0. TERRAIN DE VOLLEY BALL ..... 553

**1.0. TRAVAUX DE PAVAGE 2017**

**1.1. ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE 2017.**

rés. 26-04-2017

<b>Entrepreneurs</b>	<b>Prix</b>	<b>Personne ressource</b>
9306-1380 Québec Inc.	1 234 023\$	Jean-Gabriel Gagnon
Excavation Normand Majeau Inc.	1 239 090\$	René Faucher
Pavage JD	1 269 253\$	José Tessier
Construction et Pavage Portneuf	1 277 720\$	Martine Naud
Sintra	1 284 202\$	Sylvie Lafontaine
Maskimo Construction	1 454 178\$	Serge Pelletier

Il est proposé par M. Éric Deschênes appuyé par M. Gérald Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte la soumission de 9306-1380 Inc. à la condition que le règlement d'emprunt soit autorisé par le MAMOT et à la condition que la subvention prévue soit accordée par le Ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification.

Adopté à l'unanimité

## **1.2. BUDGET DES TRAVAUX**

Il faut considérer le prix du bitume au moment de la soumission qui est à **358\$ la tonne**. Au mois d'avril, le prix du bitume a monté à **630\$ la tonne**, comme il était au moment des travaux sur le Grand Rang Sainte-Catherine, il y a 5 ans. Il faut considérer un budget supplémentaire de 152 000\$ pour le paiement lors des travaux de pavage dû à l'augmentation du prix du bitume, en espérant qu'il n'augmentera pas en juin et juillet.

## **1.2. RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 279 CONCERNANT LES TRAVAUX DE PAVAGE 2017.**

### **Règlement numéro 279**

**Autorisant un emprunt de 1 300 000\$ ainsi que des travaux de pavage sur différents chemins municipaux**

**Attendu que** la Municipalité désire effectuer des travaux importants d'amélioration de plusieurs chemins municipaux ;

**Attendu que** les coûts des travaux incluant les frais de financement, les intérêts sur les emprunts temporaires, les frais incidents et les imprévus s'élèvent à 1 300 000\$ ;

**Attendu qu'**il est nécessaire d'adopter un règlement autorisant un emprunt de 1 300 000\$ pour défrayer le coût des travaux ;

**Attendu qu'**avis de motion a été régulièrement donné lors de l'assemblée du conseil tenue le 3 avril 2017 ;

rés. 27-04-2017

**En conséquence**, il est proposé par M. Éric Deschênes appuyé par M. Michel Laferrière et résolu qu'il soit ordonné et statué par règlement de ce conseil portant le numéro 279 et ce conseil ordonne et statue comme suit :

*Article 1-* Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

*Article 2-* Le conseil décrète, par le présent règlement, l'exécution des travaux suivants :

Les travaux de réfection du pavage des chemins municipaux qui seront exécutés conformément au document d'appel d'offres incluant le devis des travaux et faisant partie intégrante au présent règlement comme annexe « A ».

*Article 3-* Le conseil autorise une dépense n'excédant pas la somme de 1 300 000\$ pour l'application du présent règlement, cette somme inclue le coût des travaux mentionnés à l'article 2, les honoraires professionnels, les frais incidents, les imprévus, les intérêts sur les emprunts temporaires et les taxes.

L'estimation des dépenses mentionnées ci-dessus et la répartition des coûts des travaux sont jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe « B ».

*Article 4-* Aux fins d'acquitter les dépenses prévues à l'article 2 du présent règlement incluant également les honoraires professionnels, les frais incidents, les imprévus, les intérêts sur emprunt temporaire et les taxes, le conseil autorise un emprunt au montant de 1 300 000\$, sur une période de quinze ans (15) ans.

*Article 5-* Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée par le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

*Article 6-* S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

*Article 7-* Afin de pourvoir au paiement, en capital et intérêts, des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé à chaque année, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur imposable telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

*Article 8-* Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

M. Bruno Vadnais, maire

M. Richard Lauzon, directeur général et secrétaire

**Il y a eu dispense de lecture du règlement lors de son adoption puisque les membres du conseil en avaient eu une copie au moins deux jours avant la présente assemblée et que les membres du conseil présents ont déclaré l'avoir lu.**

### **1.3. TYPE DE REVÊTEMENT ET DEVIS DES TRAVAUX**

Les travaux de resurfaçage seront réalisés avec un revêtement bitumineux avec polymère puisqu'on devrait atteindre la compaction désirée. On a vérifié les qualités du revêtement avec polymère et il serait judicieux de l'utiliser.

Les travaux sur les routes de pierre seront réalisés également avec le même revêtement puisque les travaux seront faits en été et il sera possible, à moins d'une pluie diluvienne, d'effectuer une compaction satisfaisante de la pierre.

### **1.4. ÉCHÉANCIER DES TRAVAUX**

Un avis public sera publié demain pour la tenue du registre qui se tiendra le 3 mai 2017 et la demande d'approbation par le Ministre sera expédiée le 4 mai prochain.

On pourra expédier au Ministère des Transports les résultats de la soumission et le règlement d'emprunt approuvé par les personnes habiles à voter.

Le délai pour approbation du règlement d'emprunt par le MAMOT est d'environ 1 mois, soit un retour d'approbation vers le début de juin. Après réception de l'approbation du MAMOT par le Ministère des Transports, celui-ci nous donnera une réponse environ 1 mois après sa réception, soit vers le début juillet. On pourra entreprendre les travaux en juillet et août.

## **2.0. FINITION DES TRAVAUX DE PAVAGE ET RAPPORT AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS.**

### **2.1. BUDGET DES TRAVAUX**

La Municipalité a dépensé pour les travaux de pavage la somme de 1 971 297\$ sur un budget total de 2 250 000\$. Il nous reste un budget de 278 703\$ pour finaliser les travaux prévus au devis. Il faut prévoir également un prix du bitume de 630\$ la tonne qui représente environ 30 000\$ de plus pour la finition des travaux. Il faut prévoir également des dépenses pour le laboratoire et la surveillance.

- Rang Saint-André : Comme le devis ou un pavage de trois pouces d'un revêtement EB14 comme à l'automne ou encore un revêtement de deux pouces sur le pavage existant.
- Route Bel-Automne : Comme le devis ou pavage de trois pouces d'un revêtement EB14 comme le rang Saint-André ou encore un revêtement de deux pouces sur le pavage existant.
- Route Gonzague-Brizard : Revêtement de 2 pouces d'un revêtement EB10S.
- Route Ste-Thérèse : Revêtement de 2 pouces d'un revêtement EB10S

Le conseil privilégie un pavage de 3 pouces de EB14 pour le rang Saint-André et la route Bel-Automne. Pour la route Sainte-Thérèse et la route Gonzague-Brizard, on suivra ce qui est au devis.

### **2.2. TRAVAUX CORRECTIFS.**

Les travaux de pavage réalisés à l'automne ont tenu le coup. **Nous sommes grandement surpris de la qualité du pavage suite à la période de dégel.** Aucun dommage n'a été constaté et aucune fissure n'est apparue, sauf ceux qui étaient déjà là à l'automne.

Il y a un peu de fissures sur le rang Saint-André S.O., là où on a fait des travaux de resurfacement. On voit également sur le rang Saint-Jean que le nouveau pavage a épousé les formes et le patron de l'ancien pavage.

Si on considère un montant de 10 000\$ pour le laboratoire et la surveillance Nous avons un budget d'environ 20 000\$ pour effectuer les travaux correctifs sur le rang Côte Joly, sur le rang Nord et sur le rang Saint-Jean.

## **3.0. ADOPTION DU RÈGLEMENT 283 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 82.**

Suite à l'avis public concernant la possibilité que les personnes habiles à voter déposent une ou des demandes d'un processus référendaire, la Municipalité n'a reçu aucune demande au bureau municipal.

### **Règlement numéro 283**

**Modifiant le règlement de zonage numéro 82 afin d'agrandir la zone 2I à même la zone 22A ainsi que de modifier le règlement de lotissement numéro 83**

**Attendu qu'**il est nécessaire de modifier le plan de zonage du règlement de zonage afin d'agrandir la zone numéro 2I à même la zone agricole 22A ;

**Attendu que** la modification du plan de zonage permettra l'agrandissement de la bâtisse industrielle située dans la zone 2I ;

**Attendu qu'**avis de motion a été régulièrement donné à l'assemblée régulière du 6 mars 2017 ;

rés. 28-04-2017

**En conséquence**, il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu et résolu qu'un règlement portant le numéro 283 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété comme suit :

*Article 1-* Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

*Article 2-* Le plan de zonage faisant partie de l'annexe A du règlement de zonage numéro 82 est modifié afin d'agrandir la zone industrielle numéro 2I à même la zone agricole numéro 22A tel que montré sur un plan annexé au présent règlement.

*Article 3-* L'article numéro 3.1.1 du règlement de lotissement numéro 83 est abrogé.

*Article 4-* Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

M. Bruno Vadnais, maire

M. Richard Lauzon, directeur général et secrétaire-trésorier

**Il y a eu dispense de lecture du règlement lors de son adoption puisque les membres du conseil en avaient eu une copie au moins deux jours avant la présente assemblée et que les membres du conseil présents ont déclaré l'avoir lu.**

**4.0. SOUMISSION TRAVAUX À L'USINE DE FILTRATION**

rés. 29-04-2017

<b>Entrepreneurs</b>	<b>Prix</b>	<b>Personne ressource</b>
Nordmec Construction	732 309\$	Yanick Gougeon
Norclair	764 645\$	Jean-François Lessard
Plomberie Brébeuf	811 996\$	Gilles Langelier
Groupe Québéco	852 042\$	Sébastien Marcoux
Centre Pompe Villemaire	894 639\$	Gabriel Beaudoin
Filtrum	991 314\$	Christine Gauthier

Il est proposé par M. Éric Deschênes appuyé par M. Gérald Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte la soumission de Nordmec

Construction au prix de 732 309\$ à la condition que l'ingénieur chez Beaudoin Hurens en déclare la conformité. Il est également résolu que le maire, M. Bruno Vadnais et le directeur général M. Richard Lauzon sont autorisés à signer le contrat avec l'entrepreneur.

Adoptée à l'unanimité

## 5.0, EAU POTABLE RÉSULTAT DU MDDELCC

### **Courriel du MDDELCC du 4 avril**

Vous trouverez ci-joint, à titre d'information, les résultats des prélèvements réalisés entre octobre et décembre 2016 à l'eau brute de votre station de production d'eau potable. Ces prélèvements sont réalisés dans le cadre d'un projet d'échantillonnage du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques visant à caractériser l'abondance de microorganismes pathogènes dans l'eau brute. Les résultats des prélèvements subséquents vous seront fournis dès qu'ils seront disponibles.

La première partie du certificat d'analyse fournit les résultats relatifs aux pathogènes (Giardia et Cryptosporidium), tandis que la seconde fournit les résultats relatifs à différents indicateurs microbiologiques de contamination de l'eau. Veuillez porter attention à la section "Remarque(s)", au bas du formulaire, qui fournit parfois une information complémentaire sur le volume d'eau moindre ayant effectivement fait l'objet des analyses de Giardia et Cryptosporidium, compte tenu de contraintes d'analyse. Vous trouverez également dans certains cas une section du formulaire qui porte sur les pourcentages de récupération de microorganismes indicateurs ajoutés à l'échantillon à des fins de vérification de la procédure.

En ce qui concerne les résultats relatifs aux protozoaires Giardia et Cryptosporidium, veuillez noter qu'ils résultent d'une identification au genre par microscopie et qu'aucune évaluation de leur viabilité ou de leur infectivité n'a été réalisée. De manière générale, ces résultats confirment la présence de ces pathogènes potentiels à l'eau brute de votre station, et appuient les exigences de traitement formulées aux articles 5 et 5.1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable.

### **Courriel du MDDELCC du 3 avril**

Vous trouverez ci-joint, à titre d'information, les résultats des prélèvements réalisés entre janvier et mars 2017 à l'eau brute de votre station de production d'eau potable. Ces prélèvements sont réalisés dans le cadre d'un projet d'échantillonnage de la Direction de l'eau potable et des eaux souterraines du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques visant à caractériser l'abondance de microorganismes pathogènes dans l'eau brute. Les résultats des prélèvements subséquents vous seront fournis dès qu'ils seront disponibles.

J'attire votre attention sur les **concentrations très élevées de kystes de Giardia** retrouvées dans les échantillons prélevés pour ces trois mois. Ces résultats sont supérieurs à ceux que nous avons généralement obtenus dans le cadre de notre projet jusqu'à présent. On peut donc suspecter une source de kystes de Giardia située en amont de votre prise d'eau. À ce sujet, je vous invite à prendre note que :

- Cet élément devrait être pris en considération advenant une défaillance ou une baisse d'efficacité de votre système de traitement, des situations qui doivent d'ailleurs être communiquées sans délai au Ministère en vertu de l'article 35.1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable ;

- Cet élément devrait être pris en considération de le cadre de votre démarche d'analyse de vulnérabilité exigée en vertu du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection.

Veuillez par ailleurs noter que les résultats d'analyse des protozoaires ci-joints résultent d'une identification au genre par microscopie et qu'aucune évaluation de leur viabilité ou de leur infectivité n'a été réalisée.

## **6.0. RAPPORT RÉSEAU SAINT-VIATEUR.**

### **6.1. RAPPORT ANNUEL**

Le directeur dépose le rapport annuel du réseau Saint-Viateur. Il y a sûrement erreur dans la facturation de Saint-Barthélemy. Les quantités d'eau sont beaucoup trop élevées ce qui fait augmenter de façon importante le montant de la facture.

### **6.2. RELEVÉ DES ENREGISTREMENTS DES DÉBITMÈTRES SUR LE RÉSEAU SAINT-VIATEUR.**

Le directeur dépose le relevé des enregistrements des débitmètres sur le réseau Saint-Viateur. On remarque une quantité moindre que les chiffres de la facturation de Saint-Barthélemy

### **6.3. RANG SAINTE-THÉRÈSE**

On remarque qu'il y a encore cette année une consommation anormale de l'eau sur le rang Sainte-Thérèse. Il y a une personne qui laisse couler de l'eau tout l'hiver et celle-ci ne passe pas dans un compteur d'eau. L'eau a commencé à couler le 8 décembre 2016 et en date du 10 avril, elle coulait encore.

Il faudra faire une visite des plomberies des résidences pour tenter de trouver une installation anormale.

## **7.0. FONDS CULTURE ET PATRIMOINE MRC DE D'AUTRAY**

Mme Yolande Harvey est la conceptrice du projet et en sera également l'animatrice. Le projet consiste à créer une œuvre collective impliquant trois groupes de personnes soit des jeunes de 11 à 17 ans, de 18 à 49 ans et de 50 ans et plus.

rés. 30-04-2017

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Michel Laferrière et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert appui le projet Translation-Réflexion présenté par les Amis de la Chicot de Saint-Cuthbert dans le cadre du Fonds Culture et Patrimoine de la MRC de d'Autray. Il est également résolu que la Municipalité participe financièrement au projet pour un montant de 300\$.

Adoptée à l'unanimité

## **8.0. PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS.**

Un nouveau programme d'aide financière doté d'une enveloppe de 5 millions de dollars pour 2017-2018 soutiendra dorénavant le développement des réseaux piétonniers et cyclables dans les secteurs urbanisés. Le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains favorisera les déplacements actifs efficaces, sécuritaires et concurrentiels par rapport aux autres modes de transport en milieu urbain. Financé par le Fonds vert, le nouveau programme constitue une mesure du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques.

Le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, M. Laurent Lessard, a annoncé le 10 avril l'adoption de ce programme qui s'inscrit dans la poursuite du volet 1 du programme Véloce II. Ce dernier portait sur les infrastructures cyclables et piétonnes et il a pris fin le 31 mars 2016.

### **Citations :**

« En plus de contribuer au développement de meilleures infrastructures et de faire en sorte qu'elles permettent d'augmenter les interconnexions avec des réseaux existants, le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains procurera aux usagers des transports actifs un accès à des infrastructures plus sécuritaires ainsi qu'une plus grande efficacité dans leurs déplacements. Il offrira aussi

des solutions de remplacement à l'utilisation de l'automobile réduisant ainsi d'autant les émissions de gaz à effet de serre. »

*Laurent Lessard, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports*

« Grâce au Fonds vert, dont les revenus sont principalement issus du marché du carbone, le gouvernement soutient les municipalités dans leur transition vers un monde plus sobre en carbone. En plus de contribuer à la modernisation et au développement durable de notre économie, cette mesure concrète, qui s'inscrit dans notre Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, nous permet de lutter, ensemble, contre les changements climatiques afin d'assurer une qualité de vie à nos enfants. Faisons-le pour eux ! »

*David Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques*

**Faits saillants :**

Le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains :

- vise à intensifier la mise en place d'infrastructures de transport qui favorisent les déplacements actifs en milieu urbain. Par « déplacement actif », on entend la marche, le vélo et tout autre mode de déplacement nécessitant l'effort humain, y compris les modes impliquant l'assistance d'un moteur électrique qui compense une incapacité ou une limitation physique (bicyclette assistée, fauteuil roulant, quadriporteur et autre équipement d'aide à la mobilité), et prévoit notamment :
  - un maximum de 50 % des dépenses admissibles et une subvention maximale de 1 million de dollars par projet durant une même année financière,
  - que les demandes d'aide financière doivent être reçues au plus tard le vendredi 26 mai 2017 pour l'année financière 2017-2018,
  - exceptionnellement pour cette année, de considérer dans le calcul de l'aide financière les dépenses admissibles réalisées depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016 ;
- s'adresse à toutes les municipalités.

**9.0. QUÉBEC BRANCHER ET BRANCHER POUR INNOVER**

On sait que la MRC a fait une demande dans le cadre de ces programmes. Bell a fait également une demande ainsi que ELPC.

Bell et ELPC nous ont demandé une lettre d'appui pour leur demande de subvention et nous leur avons fourni une lettre d'appui.

rés. 31-04-2017

Il est proposé par M. Pierre Ducharme appuyé par M. Gérald Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert appui Bell et ELPC pour leur demande de subvention dans le cadre des programmes d'aide financière « Québec Brancher » et « Brancher pour Innover. »

Adoptée à l'unanimité

**10.0. CELLULAIRE À DAVID DESTREMPES**

Le directeur adjoint prendra des informations auprès de Technicomm pour un forfait de base comprenant 2 cellulaires pour les employés des travaux publics.

**11.0. FESTIVITÉS FÊTE DES PATRIOTES.**

Rendez-vous au cœur du village : Pouces verts, distribution d'arbres et échanges de vivaces.

Le conseil considère qu'il est trop tard pour organiser un souper et un spectacle. Le conseil est d'accord à participer financièrement au dîner du dimanche organisé par la Fabrique qui aura lieu après la bénédiction des motos.

Le conseil est d'accord à l'achat de plusieurs abris de 10 x 10 destiné aux événements extérieurs.

**12.0. ÉTATS FINANCIERS 2016.**

Le directeur adjoint présente les points importants des états financiers 2016, dont l'état des surplus et leur appropriation.

**13.0. RAPPORT SUR LE PROJET DES COMPTEURS D'EAU**

Le directeur adjoint fait un bref rapport sur le projet des compteurs d'eau. Un compteur a été installé chez M. Sylvestre sur le rang Sainte-Thérèse. On installera la plaque de lecture et on effectuera la lecture avec le lecteur électronique. Si tout va bien, on procédera à l'achat des compteurs et à leur distribution.

**14.0. TERRAIN DE VOLLEY BALL**

M. Denis Pelchat demande si c'est possible de refaire l'installation d'un terrain de ballon volant de plage au parc à côté du terrain de tennis.

rés. 32-04-2017

Il est proposé par M. Yvon Tranchemontagne appuyé par M. Éric Deschênes et résolu de refaire le terrain de ballon volant de plage en enlevant la couverture végétal, en installant une membrane et en mettant du sable prévu pour un tel terrain.

Adoptée à l'unanimité

**15.0. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

rés. 33-04-2017

L'ordre du jour étant épuisé M. Jean-Pierre Doucet propose la levée de l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

*Je, Bruno Vadnais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

Bruno Vadnais, maire

Richard Lauzon, directeur général et sec.-trésorier

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussigné, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées ou acceptées par le conseil lors de la présente assemblée.

Certifié à Saint-Cuthbert ce 24e jour du mois d'avril 2017

Richard Lauzon  
Directeur général et secrétaire-trésorier